



REPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA PROTECTION DE LA NATURE**



COORDINATION NATIONALE REDD+

**Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à
la Dégradation des forêts (REDD+)**

**SYSTEME NATIONAL DE SURVEILLANCE DES FORETS
(SNSF) AU TOGO**

**ORGANISATION ET RÔLE ET
RESPONSABILITÉ DES INSTITUTIONS
IMPLIQUÉES**

Mars 2020

Contexte

La mise en œuvre efficace des activités REDD+ suppose des dispositions institutionnelles permettant de se conformer aux décisions de la COP relatives à : (i) une stratégie ou un plan national d'action ; (ii) un niveau d'émission de référence national pour les forêts et/ou à un niveau de référence pour les forêts (NERF/NRF); (iii) un Système national de surveillance des forêts (SNSF) fiable et transparent conforme aux exigences de mesures, notification et vérification (MNV) pour la REDD+; et (iv) un système d'information sur les garanties.

La première étape réside dans l'élaboration d'un plan stratégique et d'une vision à long terme, assortis de mandats institutionnels clairs, d'une spécification précise des rôles et de mécanismes de coordination efficaces. Des processus minutieux devraient également être établis pour collecter, transformer, notifier et vérifier les données en utilisant des méthodologies et des outils susceptibles de prendre en compte la nécessité d'une organisation adéquate et durable des ressources humaines. Pour mettre en place ces dispositifs institutionnels destinés à réaliser leur vision à long terme et leur plan stratégique, les pays devraient pouvoir s'appuyer sur des dispositifs existants comme les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (I-GES) qui structurent les communications nationales. La prise en compte des dispositifs institutionnels existants pour la mise en place d'un SNSF pour la REDD+ permettra de réduire la multiplication des efforts et des coûts, de mieux utiliser les sources officielles de données, d'éviter les conflits institutionnels et d'optimiser les bénéfices partagés, ainsi que la cohérence des rapports.

Un SNSF exerce deux fonctions simultanées : une fonction de surveillance et une fonction de MNV.

- La fonction de surveillance renvoie à un outil interne qui permet aux pays d'évaluer un large spectre d'informations sur les forêts au premier rang desquelles les informations spécifiques à la REDD+. De nombreux outils de suivi des forêts existent déjà et il est important de pouvoir les utiliser tout en veillant à leur harmonisation avec les nouveaux outils de surveillance des forêts dans le cadre de la REDD+.

- La fonction de MNV qui renvoie à l'estimation et à la notification internationale des émissions et absorptions des forêts à l'échelle nationale dans le cadre de la REDD+, à partir des informations collectées à travers le SNSF.

Le système national de surveillance des forêts au Togo

Le SNSF du Togo s'appuie sur les institutions disponibles tout en faisant des réaménagements internes des ressources humaines pour leur permettre de planifier et gérer leurs activités plus efficacement et se coordonner avec d'autres afin de s'acquitter de leurs mandats respectifs.

La mise en œuvre du dispositif institutionnel efficace s'est basée sur trois (3) éléments principaux:

1. **Institutions** : Identification des institutions impliquées dans les activités nationales de MNV, l'examen de leurs rôles et responsabilités respectifs, des interactions qu'elles ont, des interventions nécessaires qu'elles auront en cas de conflit et de la façon dont la responsabilité d'ensemble est exercée.

2. **Processus**: Définition du processus global de collecte, transformation, notification et vérification des données. Cette approche comprend la définition du rôle de chaque institution impliquée dans ce processus.

3. **Méthodologies et outils**: Identification des méthodologies et outils appropriés pour collecter, transformer et stocker les données.

Après les échanges avec les différents acteurs et institution, le cadre suivant du système national de suivi des forêts au Togo a été retenu.

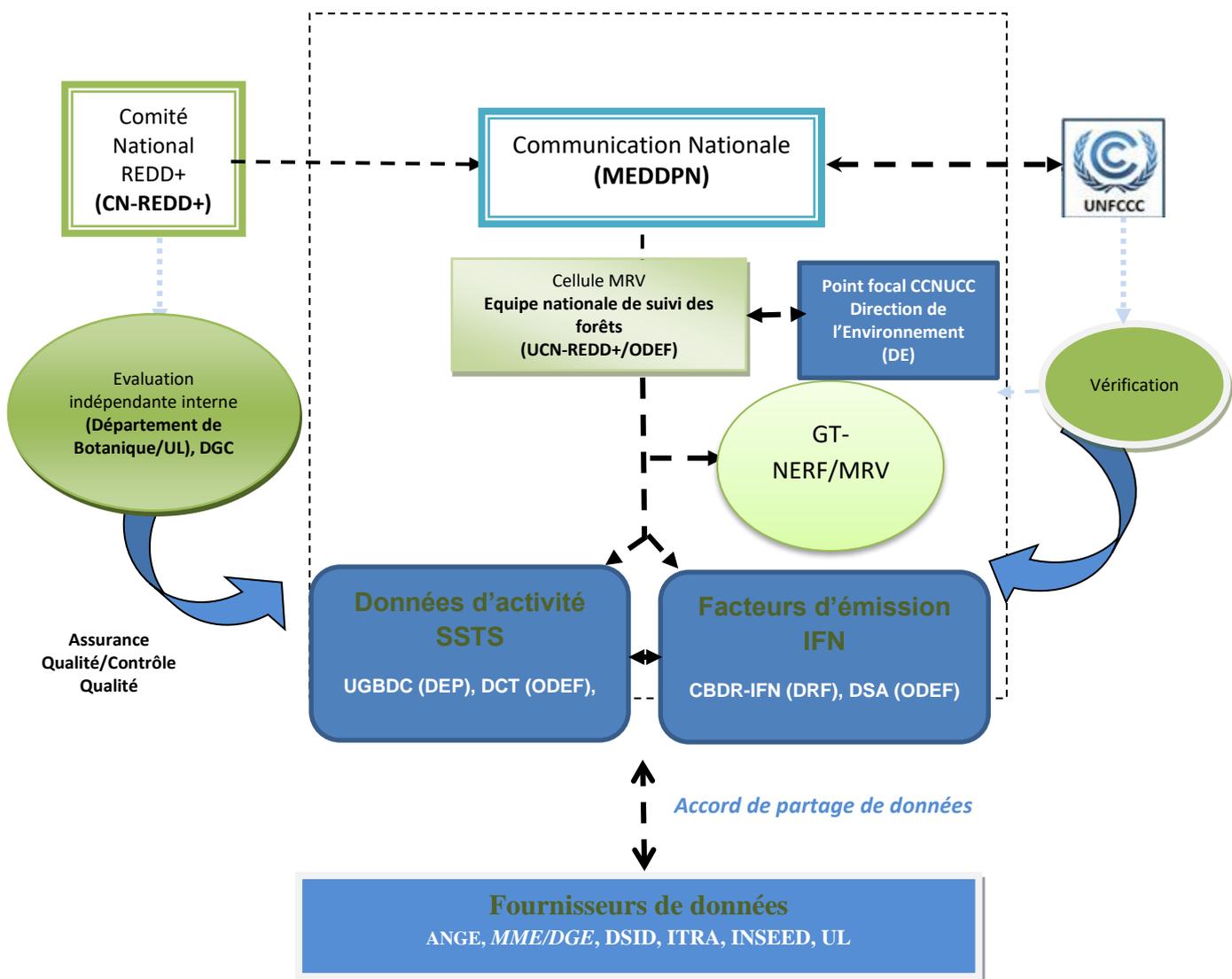


Schéma du Système national de surveillance des forêts au Togo

Les rôles et responsabilités des structures du SNSF/MRV du Togo

Le ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN) à travers la direction de l'environnement (DE), point focal de la Convention cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), est chargé de la soumission des rapports (communication nationale et rapports biennaux) à la Convention cadre de nations unies sur le changement climatique.

- La cellule MRV de la Coordination nationale REDD+, sise à l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF), est responsable de la coordination de toutes les institutions et organisations impliquées dans l'alimentation du système national de surveillance des forêts (SNSF) ou du système de mesure, notification et vérification (MNV).
- Le Groupe de travail (GT) sur le niveau de référence des forêts (NRF) et l'Equipe nationale de suivi des forêts sont chargés du travail technique par les décisions et choix techniques des outils et méthodologies à adopter pour le MRV ; c'est la cheville ouvrière de la cellule MRV. Elles sont constituées des cadres des institutions qui interviennent dans le système national de suivi des forêts (SNSF).
- La Direction de l'Environnement (DE) ; point focal de la CCNUCC se charge des inventaires de gaz à effet de serre (I-GES) de tous les secteurs. Dans le secteur AFAT, la DE doit utiliser les données de l'IFN et de la cartographie pour la réalisation de l'I-GES.
- L'Unité de gestion de bases de données cartographiques (UGBDC) de la Direction des études et de la planification (DEP), chargée de la gestion de la cartographie au MEDDPN ainsi que la Division cartographie et Télédétection (DCT) de l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) chargée de la cartographie des forêts classées et plantations étatique se chargeront de produire les données d'activités à travers le système de suivi des terres par satellite (SSTS).
- La Cellule de gestion de la base des données des ressources forestières et des résultats de l'inventaire forestier national (CBDR-IFN) de la Direction des ressources forestières (DRF) et la Division sylviculture et aménagement (DSA) de l'ODEF sont chargés de produire les facteurs d'émission à travers la réalisation des inventaires forestiers nationaux et les inventaires des plantations.
- L'Observatoire national de l'environnement (ONE) de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) est chargée de fournir les données sur les feux de végétation.
- La Direction générale de l'énergie du ministère des mines et énergie DGE/MME se chargera de fournir les données sur la consommation en bois énergie.
- La Direction de la Statistique agricole de l'Informatique et de la Documentation (DSID) et l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) produiront des données sur l'agriculture (superficie emblavée et le cheptel).
- Les Universités du Togo alimenteront le SNSF par les données de recherche de tous les domaines.

- L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) donnera des compléments d'informations sur la démographie et autres.
- L'assurance qualité et le contrôle qualité des données des inventaires forestiers nationaux se fera par le Département de Botanique de l'université de Lomé et celles de la cartographie par la Direction générale de la cartographie (DGC) du Ministère de la Ville, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Salubrité Publique (MVUHSP).

Ce dispositif institutionnel inclut les structures responsables, leurs ressources humaines, leurs financements, leurs équipements, matériels et fournitures, leur leadership, leur efficacité ainsi que les liens de communication que ces organisations entretiennent, au sein de chacune d'entre elles et entre elles. Le lien et le ciment entre les institutions du dispositif se traduit par des accords de partage de données, les échanges et partage de connaissances sur les outils et méthodes.